



BELLUNE LOC

Une marque commerciale GB EVENT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos Conditions Générales de Vente, nonobstant toute stipulant contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients.

2- DELAI DE LIVRAISON MISE A DISPOSITION

Les délais de livraison / mise à disposition ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

3- TRANSPORT

Toutes nos marchandises sont vendues réputées prises en nos locaux. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport franco ou port dû.

4- PRIX DE VENTE

Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison. Une participation aux frais de traitement sera facturée en sus pour toute commande inférieure à un certain montant ; ce montant, ainsi que celui de la participation demandée sont indiqués sur nos tarifs.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraires, nos factures sont payables à réception des produits.

De convention expresse, le défaut de paiement d'une seule échéance ou le manquement quelconque à l'une des obligations mises à la charge de l'acheteur

A- Entraîne :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due, quels que soient le mode et le terme de paiement initialement prévus.
- Le paiement d'un intérêt annuel au taux d'escompte de la Banque de France plus 6 points.
- A titre de clause pénale, le paiement d'une indemnité pour frais de recouvrement de 8% sur le montant des sommes exigibles sous réserve de tout autre.

B- Autorise BELLUNE LOC à surseoir à de nouvelles livraisons :

- L'acheteur s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre le vendeur pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie ou pour apporter une compensation.

6- GARANTIE

La garantie est exclusivement limitée au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse par BELLUNE LOC.

En aucun cas, notre société ne pourra être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse.

En aucun cas, notre société ne pourra être tenue responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être la conséquence direct ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse.

Nous recommandons aux utilisateurs, avant de mettre le produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé en procédant au besoin à des essais préliminaires, ce qui serait de nature à les prémunir à l'encontre des responsabilités et risques qui leur incombent.

Nous n'acceptons aucun retour de marchandises sans notre accord écrit préalable.

7- ELECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par BELLUNE LOC à son siège social. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat de vente, le tribunal de commerce de Draguignan sera le seul compétent, même en cas de

pluralité de défendeurs. Nos traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

8- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise et les travaux y afférant restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas le paiement. Cependant, dès la livraison des marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. L'acheteur s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, destruction ou vol de marchandises.